



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 13

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 21/02/2023

L'an deux mil vingt deux, le six octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DENIS Séverine, M. SAHLI Sadreddine, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
15 février 2023

OBJET : Approbation de la modification des statuts du SIVOM de Crespin – Quièvrechain - Saint-Aybert – Thivencelle

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Par délibération du 23 Novembre 2022, le comité syndical du SIVOM de Crespin - Quièvrechain - Saint-Aybert - Thivencelle a émis un avis favorable, à l'unanimité, à une modification de ses statuts portant :

1 - Sur une modification du nom de l'entité, qui deviendra prochainement SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLE DE L'AUNELLE ET DE L'HOGNEAU, identifiée sous l'acronyme SIVAH (article 1er des statuts),

2 - Sur une modification de l'adresse du siège social de l'entité, qui deviendra le 117 Rue Jean Mermoz 59920 QUIEVRECHAIN (article 3 des statuts).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

27 FEV. 2023

Affichage le :

27 FEV. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
Le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des statuts du SIVOM de Crespin - Quièvrechain - Saint-Aybert - Thivencelle, portant sur la modification du nom et de l'adresse du siège social de l'entité.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 21 février 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr